

tenue sous la présidence de Madame CAROTENUTO, assisté(e)
de Madame SODDU et Madame MÉRARD, Conseillères
En présence de Madame NEGRE-LE GUILLOU, Rapporteure publique
Madame BALTIMORE, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2206999 RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 7 octobre 2022 par laquelle le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne a implicitement refusé d'accorder à la SARL LE CALYS un dégrèvement partiel de la taxe d'aménagement de 496 341 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LE CALYS	BLANQUET RONAN (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU TARN	
Observateur	TOULOUSE MÉTROPOLÉ	M. X

09 heures 30

02)	DOSSIER N° 2301650	RAPPORTEURE: Madame Bénédicte MÉRARD
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite par laquelle le préfet coordonnateur de bassin a rejeté le recours gracieux en date du 06/12/22 tendant à l'abrogation de son arrêté du 10 mars 2022, publié le 03/04/22, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant en tant qu'il prévoit dans certaines de ses dispositions de porter atteinte aux ouvrages hydrauliques et notamment aux moulins	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FEDERATION FRANCAISE DE SAUVEGARDE DES MOULINS ASSOCIATION DES RIVERAINS DE FRANCE ASSOCIATION DES ETANGS DE FRANCE FEDERATION PATRIMOINE ENVIRONNEMENT HYDRAUXOIS ASSOCIATION ARDATZA ARROUDET ASSOCIATION REGIONALE DES AMIS DES MOULINS DU TARN ASSOCIATION PERIGOURDINE DES AMIS DES MOULINS	AVOXA SOCIETE D'AVOCATS (Cour) AVOXA SOCIETE D'AVOCATS (Cour) AVOXA SOCIETE D'AVOCATS (Cour) AVOXA SOCIETE D'AVOCATS (Cour) AVOXA SOCIETE D'AVOCATS (Cour) AVOXA SOCIETE D'AVOCATS (Cour) AVOXA SOCIETE D'AVOCATS (Cour) AVOXA SOCIETE D'AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
03)	DOSSIER N° 2207164	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Annulation du constat d'alignement qui a défini l'alignement de la voie communale n° 5 "Moulin de Salzar" à Montbarla (82) au droit de la propriété de M X et de Mme X	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X Madame X	Maître DALBIN Thierry (Cour) Maître DALBIN Thierry (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SERRES EN QUERCY	SCP COURRECH & ASSOCIES
Observateur	COMMUNE DE MONTBARLA	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2203337	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté d'alignement individuel n°DP3-0-441 du 22/11/21, ensemble la décision de rejet en date du 24/05/22 rejetant le recours gracieux du 22/03/22	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame X	Maître DUPEY Régis (Cour)
Défendeur	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	M. X
05)	DOSSIER N° 2204076	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 16/05/2022 portant refus de permission de voirie permettant l'accès à sa parcelle cadastrée section A n°1978 - route D11a - à BRASSAC (09)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	RAMONDENC NICOLAS (Cour)
Défendeur	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIÈGE	Mme X
06)	DOSSIER N° 2205744	RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté de voirie portant alignement individuel fixant la limite de la RM18d au droit de la propriété privée sise 1A, chemin de l'Autan à Aigrefeuille, cadastrée à la section ZD sous les numéros 399, 401 et 403, ensemble la décision de rejet du recours gracieux, et solliciter la condamnation de Toulouse Métropole à mettre fin à l'emprise irrégulière commise sur cette même propriété. TA Toulouse	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître ANTONIOLLI Edouard (Cour)
Défendeur	TOULOUSE MÉTROPOLE	M. X
Observateur	COMMUNE D'AIGREFEUILLE	

09 heures 30

07) DOSSIER N° 2300034 RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU

Titre de l'affaire Prononcer la décharge totale des cotisations supplémentaires des prélèvements sociaux au titre de l'année 2019 pour un montant de 19 972 €

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	SCP CAMILLE ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE	

08) DOSSIER N° 2300035 RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU

Titre de l'affaire Prononcer la décharge totale des cotisations supplémentaires des prélèvements sociaux au titre de l'année 2019 pour un montant de 19 972 €

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SCP CAMILLE ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE	

09) DOSSIER N° 2203539 RAPPORTEURE: Madame Natacha SODDU

Titre de l'affaire ASSISTANT D'EDUCATION - COLLEGE ST-JORY (31) - Demande annulation de l'arrêté portant suspension, à titre conservatoire, des fonctions à/c de la notification de la décision pour une durée de 4 mois

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
Observateur	COLLEGE SIMONE VEIL	

09 heures 30

10) **DOSSIER N° 2205521** **RAPPORTEURE: Madame Bénédicte MÉRARD**

Titre de l'affaire Annulation de la décision rejetant le recours gracieux tendant à l'abrogation ou au retrait partiel de l'arrêté du 10 mars 2022 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et son programme pluriannuel de mesures (PDM) + annulation partiel de l'arrêté du 10 mars 2022 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et son programme pluriannuel de mesures (PDM)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	Mme. X
	FNE HAUTES-PYRÉNÉES	M. X
	APRA LE CHABOT	M. X
	ANPER TOS	M. X
	COLLECTIF CLUBS MOUCHE 31	M. X
	COMITÉ ECOLOGIQUE AIREGEOIS	M. X
	AMIS DE LA TERRE -GROUPE DU GERS	M. X
	AAPPMA	M. X
	NORD EN VIE	M. X
	CALELH	M. X
	UFC QUE CHOISIR OCCITANIE	M. X
	CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN	M. X
	UNION PRO. NATURE ENV. TARN	M. X
	FNE TARN-ET-GARONNE	M. X
	SEPANSO AQUITAINE	M. X
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	M. X
		M. X

Arrêté le 13/01/2025